

IL A TEMOIGNE CE JEUDI AU PROCES KHALIFA

Belloumi, le match de trop ?

Lakhdar Belloumi, l'ex-international de football qui a fait les beaux jours de l'Algérie dans les années 1980, a été appelé à la barre, jeudi dernier, comme témoin. Il a fait savoir à la présidente du tribunal qu'il était le représentant de Khalifa Airways en matière de sponsoring au niveau de l'Oranie et avait travaillé pour cette dernière avec un salaire mensuel de huit millions de centimes.

Il précisera également que c'est Khalifa Airways qui lui a proposé ce job qui consistait à contacter les présidents des clubs de la 1^{re} division, tels le WAT, l'ASMO et le MCO.

«J'estime que c'est parce que vous êtes connu à l'ouest du pays qu'il y a eu cette proposition, n'est-ce pas», lui dit la juge. «Exactement», répond Belloumi qui précisera que les trois équipes en question avaient bénéficié d'un sponsor de 4 millions de dinars par club mais que ce n'était pas lui qui négociait avec les présidents des clubs. «Ma tâche se limitait à remettre à leurs destinataires les contrats de sponsoring avec leurs clauses pour me retirer ensuite», soutient-il.

Et de continuer : «Je travaillais notamment avec M. Kara qui était le responsable régional d'Airways à Oran.» Toutefois la présidente du tribunal insistait pour savoir si Belloumi était en relation avec Chachoua Abdelhafid. «Combien de fois avez-vous rencontré M. Chachoua», lui demande-t-elle. «La première fois c'était à Hydra à la direction générale du groupe. Il était (Chachoua, ndr) avec son frère Badreddine et M. Kara», rétorque Belloumi. «Il vous a été présenté en qualité de quoi ?» insiste Mme Brahimi. Sans donner plus de précision, il enchaînera sur d'autres détails en informant que la deuxième fois où il a eu à parler avec Chachoua Abdelhafid c'était à propos d'un voyage à Paris dans le cadre du sponsoring de l'Olympique de Marseille et pour lequel Belloumi a été invité à y prendre part. Pour ce faire, Chachoua lui a demandé de préparer son passeport.

«Pouvez-vous nous citer quelques noms des personnes qui sont parties à Paris», veut savoir la juge. «Je ne peux vous répondre, l'avion était plein et il y avait beaucoup de gens que je ne connaissais pas», dit Belloumi. La juge cible sa question : «Chachoua Abdelhafid était avec vous ?» «Je ne me rappelle pas», répond l'international. «Et Djamel Guellimi ?» «non plus je n'ai pas de souvenir». «Khalifa Abdelmoumène ne pouvait pas passer inaperçu dans l'avion, vous l'avez vu ?» renchérit la juge. «Bien sûr qu'il

était avec nous dans le même avion», indique Belloumi qui s'étalera sur le match amical qui a opposé l'Algérie à la France où il a bien rencontré Chachoua Abdelhafid ainsi que lors du match joué en Algérie et qui a mis aux prises l'équipe nationale avec l'OM.

La juge continue de poser des questions relatives à la relation de Belloumi avec Chachoua et si ce dernier lui a proposé de travailler dans le cadre du sponsoring des clubs algériens. «Moi je suis à Oran et je ne peux pas être à Alger», justifie Belloumi.

Djamel Guellimi interrogé de sa place confirme que c'était lui qui a été derrière l'idée de proposer à Lakhdar Belloumi de ce charger du sponsoring.

«M. Chachoua, qu'est-ce que vous dites de ça ?» le questionne la juge. «Tout ce qui est dit est vrai, je ne disconviens pas», surprend Chachoua la juge. A cette répartition inaccoutumée de la part du prévenu qui précédemment avait tout nié, la juge s'égosille en l'hospitalité.

«Alors que vous aviez essayé depuis le début de votre audition de me dribler parce que vous êtes dans le foot en me disant que vous n'aviez rencontré qu'une seule fois Belloumi et par pur hasard de surcroît que vous l'aviez embrassé car vous le vénériez, moi je vous dis que j'ai 22 ans dans la magistrature, cessez de me mentir. Comment voulez-vous que je vous crois sur le reste», tonnera la juge.

Le procureur général succède à la juge et interroge Lakhdar Belloumi. «Quelle a été la qualité par laquelle Djamel Guellimi vous a été présenté lorsque vous étiez reçu à Alger ?» «Je ne l'ai su que par la suite qu'il était le chef de cabinet de Khalifa Abdelmoumène.» Lorsque la défense fut autorisée à questionner le témoin, Me Khaled Bourayou se présente.

«Quel est le nom de votre client ? C'est M. Akli Youcef, si ma mémoire est bonne», l'interroge la juge. «Je suis pour l'argent perdu», rétorque-t-il.

La présidente n'a pas semblé apprécier la subtilité mais lui accorde de poser la question. «Est-ce qu'on peut sponsoriser trois clubs en même temps», interroge Me Bourayou. Le témoin n'était pas en mesure d'apporter plus d'éclaircissement. Lakhdar Belloumi quittera la salle avec la mission de porter les salutations de la juge aux habitants de Mascara.

Le directeur général de KGPS pour son deuxième jour à la barre

L'ex-directeur général de Khalifa Groupe protection et sécurité, Chaoucha Abdelhafid, n'en finit pas avec ses révélations qu'il débite au

compte-gouttes quand bien même il avait, durant toute son audition de jeudi dernier, tenté d'en garder par devers lui jugeant peut-être que certaines informations peuvent lui valoir des contrecoups préjudiciables.

Son attitude saugrenue et ses faux-fuyants à l'égard des questions de la magistrate ont généré une atmosphère tendue à telle enseigne que Mme Brahimi devait à chaque fois le mettre sévèrement en garde contre pareilles attitudes à la limite de l'arrogance.

Ce comportement du prévenu venait à la suite d'une question précise du représentant du ministère public concernant la découverte en son domicile d'un document contenant le relevé de prestations relatives au tournage d'un film documentaire sur «le phénomène Khalifa» qui a coûté la bagatelle de 775 000 dollars, lequel document comportait l'entente de la Bank of America Santa Monica domiciliée à Los Angeles aux Etats-Unis.

«Je ne me souviens pas... c'est peut-être Ragheb Echemaa, le conseiller franco-libanais du P-DG, qui l'a oubliée dans ma voiture», répond le prévenu Chachoua.

«Avez-vous payé la somme de 15 000 dollars cash comme il ressort du document ?» lui demande le procureur général. Devant le prévenu qui loupait, la présidente devait de nouveau intervenir pour le remettre à l'ordre.

«Alors comment ce document s'est-il trouvé chez vous. Est-ce que Moumen Khalifa avait l'habitude de monter dans votre voiture (une Golf ?) renchérit la juge. «En 2002, Moumen Khalifa montait souvent dans ma Golf», réplique le prévenu.

Venant de confirmer que le boss d'El Khalifa Bank était souvent avec Chachoua Abdelhafid, elle ne s'empêchera pas de demander pourquoi ce dernier n'avait-il pas restitué le document à son propriétaire du fait qu'il avait insisté sur l'oubli fréquent de dossiers dans la voiture de Chachoua par Moumen Khalifa.

Sans vouloir insister sur ce point, la présidente demande au prévenu de s'approcher d'elle. C'était pour lui présenter des photos montrant ses villas à Diar Diaf et à Zéralda au Village des artistes.

«Quand avez-vous acheté la villa de Dar Diaf ?» «Le 3 mai 2003, Mme la juge.» «Et celle de Zéralda ?» «Fin 2002 que j'ai revendue un an après à 700 millions de centimes.» Sachant que cette villa a été acquise au prix de 500 millions de centimes et a fait l'objet des travaux d'embellissement dont

uniquement la pose du marbre a coûté 450 millions de centimes, la présidente reste penaude quant à la valeur avec laquelle cette villa a été cédée.

«Pourquoi vous l'aviez vendue à un si bas prix alors que rien que les dépenses de sa restauration sont égales au prix de sa revente. Je suppose que dans cette affaire vous aviez dû accuser une énorme perte ?» l'interpelle la juge. «J'ai appris qu'une décision de démolition était sur le point d'être établie en plus de cela j'ai bien fait comprendre à l'acheteur que c'était à lui de payer l'entrepreneur qui a réalisé le marbre», trouve à justifier le prévenu.

«Cela ne ressemble pas un peu au blanchiment d'argent ?» dira sans détour la juge.

La parole est donnée aux avocats de la défense de poser des questions à M. Chachoua. Me Farouk Ksentini tentera à travers ses interrogations de dispenser son client des charges de vol et d'association de malfaiteurs à l'exemple de savoir si l'argent pris de la caisse principale ou de l'agence d'El-Harrach était destiné à Chachoua ou à Moumen Khalifa surtout que son client est poursuivi pour le grief de vol qualifié. Ce à quoi le prévenu répond : «L'argent je le remettais directement à Moumen Khalifa.» «Et les quatre milliards donnés à l'USMB sont du vol ?» continuera Me Ksentini.

A cette réflexion la juge lui demande de formuler autrement la question. «Je précise que les quatre milliards ont été spécialement destinés à sponsoriser l'équipe de football de Blida», rectifie l'avocat.

«Ce n'est pas moi qui ai remis cet argent à l'USMB», dira Chachoua. Dans le même ordre d'idées, Me Ksentini poursuit : «Est-ce que c'est

vous qui gérez El Khalifa Bank et que vous étiez le bras droit de Moumen Khalifa sur lequel vous un terrible ascendant jusqu'à l'influencer et qu'il ne faisait rien sans vos conseils ?» «Absolument pas».

Me Bergeuel le relaie. «A l'agence El-Harrach quand vous y êtes allés, c'était le jour ou la nuit ?» Chachoua répond : «C'était en plein jour. D'ailleurs, il n'était même pas 15 heures». Me Bergeuel persiste. «Les sachez ayant servi pour l'argent pris des caisses étaient signés El Khalifa Bank avec anneaux de fermeture, n'est-ce pas ?» «Tout à fait.» «Et dans la villa à Hydra qui servait comme siège, il y avait des coffres ?» «Plutôt des armoires en métal».

Suite à cela, Me Bergeuel pose une question extrêmement sensible, celle de vouloir savoir si l'argent remis à Khalifa Abdelmoumène allait dans les mains de hauts responsables de l'Etat.

«Impossible de vous répondre car ma mission s'arrêterait à la phase de remise de l'argent à Khalifa Moumen. La suite je ne la connais pas», dira Chachoua. Me Abdelkader Brahimi revient sur la vente de la villa de Zéralda revendue à son client Aggoun El Haddi. Il demande à l'accusé le montant initial proposé à l'acheteur. «Huit millions de dinars pour qu'on s'entende sur sept millions», répond Chachoua. Notons que la séance de dimanche prochain, la juge appellera à la barre le liquidateur d'El Khalifa Bank, M. Dadi Moncef. Rappelons qu'en vertu de la décision 03/04 de la Banque d'Algérie datée du 29 mai 2003, le représentant légal de la banque El Khalifa en liquidation, lequel a été délégué par l'administrateur, s'est constitué partie civile

M. B.

Le fils de Ould Abbas a fait une tournée en Algérie avec Depardieu

Après les révélations de la secrétaire particulière de Moumen Khalifa, c'est au tour de Chachoua Abdelhafid de surprendre l'assistance par un aveu à tout le moins singulier. C'était au moment de se remémorer d'un fait qu'il avait oublié de citer. «Ça y est ça me revient. Après la sortie du film *Phénomène Khalifa*, une tournée à travers le territoire national au profit des enfants handicapés a été réalisée et c'était l'acteur Gérard Depardieu accompagné du fils du ministre Ould Abbas qui se sont chargés de cela», tentera de justifier le prévenu dont le visage laissait apparaître qu'il a été quelque peu interloqué par la question du procureur.

«Mais ce n'est pas ça la réponse. Dites-vous est-ce que Moumen Khalifa vous a chargé de payer cash la somme de 15 000 dollars à la boîte de production», l'interrompt la présidente qui lui a refusé cette digression. «Jamais», riposte Chachoua. Prêtant à double équivoque, l'assistance, notamment la presse, voulait confirmer si c'était le père ou le fils qui a été avec Depardieu lors de cette tournée.

M. B.

DEBRE EN ALGERIE

Un voyage de forme, comme tous les autres

Il est très peu probable que le traité d'amitié soit déterré, la conjoncture ne s'y prêtant pas. Mieux encore, à quelques jours de cette visite, un projet de résolution est déposé à l'Assemblée française pour demander la création d'une commission d'enquête parlementaire sur «le sort des Français disparus durant la guerre d'Algérie».

La visite de Jean-Louis Debré en Algérie, depuis hier et pour deux jours encore, a été relevée çà et là comme étant la première d'un président de la première Chambre française dans notre pays, depuis l'indépendance. C'est un fait, mais en même temps nul n'ignore que le président de l'Assemblée française est en fin de règne au perchoir de l'Assemblée, et qu'à ce

titre, rien de bien engageant, ne peut être conclu au cours de cette visite, en dehors de ce qui est annoncé des deux côtés, à savoir «un accord de coopération entre les deux chambres». Debré qui annonçait à Paris, à la presse, cet accord, avait ajouté : «Au terme de cet accord de coopération, nous aurons entre députés et fonctionnaires algériens et français des relations suivies et permanentes dans l'intérêt des deux pays». Ce sont là, pour le moins, des propos convenus et diplomatiques. Certains commentateurs cependant, et particulièrement en Algérie, se sont laissés aller à spéculer sur des discussions et peut-être même une signature du traité d'amitié avant les présidentielles, notant même au pas-

sage que «depuis quelques semaines (il y a) moins de virulence dans le discours de politique algérienne». Même si cette arlésienne de traité avait été souhaitée par les deux chefs d'Etat depuis 2003, ce traité a connu, depuis, les dommages collatéraux de l'article 4 de la loi de février 2005 de glorification de la colonisation, mais pas seulement.

Le contexte politique aujourd'hui en France, dominé par les élections présidentielles prochaines et la recherche éfrénée des reports des voix de l'extrême droite sur le candidat de l'UMP, même si celui-ci est Sarkozy, rendrait réaliste la signature d'un tel traité dans ce contexte. Debré comme son ami et président Chirac sont tous

deux de l'UMP et la solidarité et l'intérêt partisan, commandant à ce que ni Debré ni son chef d'Etat ne remettent sur le tapis ce dossier. Les déclarations nombreuses et depuis longtemps, de ce côté-ci, faisant croire que «la balle est dans le camp des Algériens» qui refusent la signature tant que la France ne s'est pas repentie sur ses crimes en Algérie, n'est qu'un leurre.

Que le traité soit repoussé aux calendes grecques arrange, en vérité, bien les choses et évite bien de suicides politiques. Ce n'est pas aujourd'hui, à moins de cent jours des élections, que Debré (futur probable président du Conseil constitutionnel) et le Chef de l'Etat vont inscrire leurs noms sur un traité

De notre bureau de Paris, Khadidja Baba-Ahmed

aussi compromettant pour leur camp. Que le président de l'Assemblée nationale française rappelle que le voyage qu'il effectue à Alger «intervient à l'invitation des autorités algériennes» n'est pas anodin. Il marque bien ainsi, que l'initiative vient d'Alger, Paris n'ayant rien de particulier à proposer de son fait, en dehors «de liens plus profonds entre les parlementaires français et leurs homologues algériens». Il faut espérer d'ailleurs à propos de nos parlementaires, qu'ils s'inquiètent d'un projet de résolution, passé complètement inaperçu encore. Un communiqué tout récent, émanant de l'Assemblée nationale française informe d'une

proposition de résolution, présentée par de nombreux parlementaires, envisage de créer une commission d'enquête relative à la connaissance du sort des Français disparus durant la guerre d'Algérie».

Les signataires de ce projet de résolution (à l'initiative d'associations de rapatriés et de harkis) demandent que cette commission d'enquête soit formée de 30 membres «pour connaître le sort de nos compatriotes disparus pendant la guerre d'Algérie». Ce n'est sûrement pas dans ce climat qu'un quelconque traité d'amitié ait aujourd'hui la moindre chance d'être déterré.

K. B.A.